Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Permettez-nous de vous faire parvenir la dixième édition de notre «Newsticker». Dans ce numéro, nous avons réuni pour vous, chère lectrice, cher lecteur, un ensemble fort varié de thèmes. Nous vous en souhaitons une lecture agréable et remercions vivement celles et ceux qui nous envoient spontanément des feedbacks motivants.

**Modification des règles de la circulation et des prescriptions en matière de signalisation**

Dans le trafic routier, les dangers pour les personnes atteintes d’un handicap visuel sont multiples et pourraient bientôt être complétés par un obstacle supplémentaire. Le Conseil fédéral a invité le 10 octobre à participer à une consultation. Il y est proposé des modifications des règles de la circulation et des prescriptions en matière de signalisation. Il nous paraît important de signaler le point fort qui consiste à permettre aux enfants ayant l’âge d’être en classes obligatoires primaires de rouler désormais sur les trottoirs avec leur vélo – "tout en prenant les précautions qui s’imposent" (!), selon le courrier envoyé par le Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETÉC). La FSA va bien évidemment participer à cette consultation et vous tiendra au courant.

La Défense des intérêts a déjà en amont pris contact avec quelques partenaires dans le domaine du trafic routier, comme par exemple le Touring Club Suisse (TCS) ou l’Association suisse Transports et Environnement (ATE), et les a appelés à coopérer dans la sensibilisation aux besoins des personnes aveugles et malvoyantes.

Les vélos gagnent en popularité non seulement dans le trafic routier, mais aussi sur les chemins de randonnées. L’Office fédéral des routes élabore d’ailleurs une notice sur cette thématique. Notre responsable du dossier sur la sécurité routière, Joël Favre, se penche sur la question et souligne les besoins des personnes atteintes d’un handicap visuel, au cours de la réalisation de cette notice.

**Stabilisation de l’AVS (AVS 21)**

La Défense des intérêts de la FSA a participé à la consultation sur la stabilisation de l’AVS (AVS 21). Le Conseil fédéral veut garantir la pérennité des rentes AVS, en conserver le niveau et stabiliser les finances de l’AVS. Parallèlement, il veut flexibiliser l’âge de la retraite et renforcer les incitations pour une activité rémunérée plus longue.

La stabilisation de l’AVS est urgente! La FSA comprend aisément la nécessité de flexibiliser l’âge de la retraite auprès des deux piliers (AVS et prévoyance professionnelle) et de proposer une garantie de financement – combien même la communication relative à cela est un véritable challenge. Le niveau des rentes ne doit pas baisser.

En principe, la FSA considère la coordination suggérée de l’AVS et de l’AI comme étant avantageuse. L’adaptation de la formule des rentes ne doit pas favoriser exclusivement les femmes nées entre 1958 et 1966. Elle doit être valable pour toutes les femmes à bas et moyens revenus ainsi que pour tous les hommes qui sont dans cette situation. En outre, l’adaptation de la formule des rentes doit également être appliquée à l’AI; dans le cas contraire, la FSA redoute que l’AI s’éloigne de l’AVS. La FSA met par ailleurs le doigt sur la problématique des moyens auxiliaires respectivement de l’allocation pour impotent et de la contribution d’assistance après le passage à l’âge de la retraite. Actuellement, l’AI finance par exemple un appareil de lecture pour une personne malvoyante âgée de 64 ans. Mais si cette dernière perd la vue à l’âge de la retraite, elle doit financer elle-même son appareil de lecture. L’AI et l’AVS devraient appliquer le même traitement et l’AVS 21 doit servir à éliminer cette inégalité de traitement. Par surcroît, les personnes aveugles obtiennent aujourd’hui généralement que l’allocation pour impotent de degré faible. Dans leur quotidien, elles sont dépendantes du soutien massif de leurs parents ou de leur partenaire qui, en raison de cet engagement accru, ne sont pas en mesure d’avoir eux-mêmes une activité professionnelle garantissant leur existence. La FSA revendique l’élargissement du droit à des crédits d’assistance pour les proches qui s’occupent des bénéficiaires des allocations pour impotent de degré faible.

**La rente minimale AVS/AI augmente de dix francs**

Selon le communiqué du Conseil fédéral, les rentes AVS/AI vont être adaptées au 1er janvier 2019. La rente minimale AVS/AI augmente de 1'175 à 1'185 francs par mois, la rente maximale de 2'350 à 2'370 francs (montants basés sur une période de contribution sans interruption). En ce qui concerne les prestations complémentaires, l’augmentation du montant correspondant au besoin vital général est de 19'290 à 19'450 francs par année pour les personnes seules, de 28'935 à 29’175 francs pour les couples et de 10'080 à 10'170 francs pour les orphelins. Les allocations pour impotent seront également adaptées.

Les contributions minimales des indépendants et des personnes ne cotisant pas à l’AVS, l’AI et l’APG passeront de 478 à 482 francs par année et le montant minimal de cotisation facultative à l’AVS/AI, lui, augmentera de 914 à 922 francs.

**Déclaration fiscale en ligne**

Un membre de la FSA a signalé à la Défense des intérêts des difficultés rencontrées lors de la déclaration fiscale en ligne dans plusieurs cantons. Plusieurs formulaires ont un fond de couleur grise, rendant, en mode inversé des couleurs, la lecture presque impossible, en raison du manque de contrastes.  
La Défense des intérêts a thématisé la question dans un courrier adressé à la Chancellerie fédérale. La requête a maintenant été transmise à l’Administration fédérale des contributions. La Défense des intérêts vous informera, aussitôt qu’il y aura du nouveau à ce sujet.

**E-voting**

Les votations électroniques – aussi intitulées «e-voting» - s’établissent gentiment comme système de vote ordinaire supplémentaire en Suisse. Dès le moment où cette application est aussi accessible aux personnes atteintes d’un handicap visuel, cela augmente leur indépendance et elles peuvent voter de manière autonome. À titre d’essai et selon les indications de la Chancellerie fédérale, «e-voting» est actuellement proposée dans neuf cantons suisses: Argovie, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Neuchâtel, Fribourg, Genève, St. Gall et Thurgovie). Le canton de Zurich se penche également sur la thématique du «e-voting». Erica Brühlmann-Jecklin, présidente de la Section Zurich-Schaffhouse de la FSA, met l’accent, dans une interview radiophonique intéressante pour le «Journal régional Zurich-Schaffhouse», sur l’importance de rendre «e-voting» accessible aux personnes aveugles et malvoyantes. Le canton de Zurich va bientôt mettre la question en consultation. Les sceptiques au «e-voting» peuvent aussi adopter une autorisation exceptionnelle pour les personnes atteintes d’un handicap visuel, de manière analogue aux citoyens suisses vivant à l’étranger.  
La Défense des intérêts va s’engager dans le cadre de la consultation sur la révision de la loi concernée, en considération des besoins des personnes aveugles et malvoyantes.

**Loi fédérale sur les médias électroniques**

Dans le cadre de la consultation au sujet de la Loi fédérale sur les médias électroniques (LMÉ), la Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA a également pris position. Les adaptations proposées ne doivent pas concerner les prestations de la SSR, comme c’était le cas jusqu’ici dans la LRTV, mais celles de tous les médias de notre pays (y compris ceux qui sont basés sur Internet). Par ailleurs, l’accessibilité doit aller au-delà de la prise murale et également être assurée par les «providers» et leur «box» de décodage. L’offre de médias audiodécrits doit être nettement élargie et son financement assuré. Il est aussi requis une participation des personnes concernées dans la Commission de surveillance COMMÉ de la Confédération.

**Lieux culturels accessibles**

Les personnes aveugles et malvoyantes ont à cœur de pouvoir jouir d’événements culturels qui leur sont accessibles. L’offre est constamment élargie et va des théâtres aux musées, en passant par les festivals et visites guidées de monuments ou d’expositions. En dehors du cadre de ces événements culturels, les personnes concernées ne savent généralement guère si un lieu de spectacle, un monument ou un musée est intéressant et approprié, voire accessible pour elles. Également en ce qui concerne les conditions d’accueil (tarifs pour la personne aveugle ou malvoyante ainsi que pour la personne qui l’accompagne, autorisation d’entrée pour le chien-guide d’aveugle etc.) et les mesures architecturales prises (marquages et signalétique, éclairage, contrastes), les personnes concernées n’obtiennent souvent pas des informations concrètes. Des personnes aveugles et malvoyantes observent donc avec intérêt, lors de leur visite de lieux culturels, si ces derniers sont justement bien accessibles et où des améliorations sont potentiellement possibles. Beaucoup d’entre elles sensibilisent sur place et obtiennent ainsi des nouveaux aspects positifs d’accessibilité. Pour la Défense des intérêts de la FSA, il est important que ces aspects soient mis à la connaissance d’autres personnes atteintes d’un handicap visuel. Pour ce faire, nous dépendons de vos astuces et recommandations (par courriel à [olivier.maridor@sbv-fsa.ch](mailto:olivier.maridor@sbv-fsa.ch)).

**Sous-titrage à la RTS**

Une personne non atteinte d’un handicap visuel a contacté la FSA pour nous rendre attentifs au fait que des textes affichés à l’écran de la Télévision suisse, comme des noms et fonctions d’intervenants, informations supplémentaires et autres, sont souvent difficilement lisibles, car les relations de contrastes entre la couleur du texte et le fond ne sont pas optimales. La Défense des intérêts de la FSA a communiqué cela è la Télévision suisse et a demandé aux personnes responsables que de tels textes soient rendus plus accessibles pour tout le monde. Dans les émissions audiodécrites, ces informations supplémentaires sont en principe également communiquées oralement.

**Application INTROS**

Le Service spécialisé «Technologie & Innovation» de la FSA a présenté, le 15 octobre 2018 – exactement une année après notre grande journée de rencontre avec les Lions à Berne – l’application INTROS à diverses compagnies de transports publics, comme par exemple les CFF et d’autres entreprises locales. Il faut rappeler que, après le financement de nouvelles «boîtes à outils» pour le conseil en basse-vision ainsi que de la grande rencontre à Berne, le développement d’une nouvelle application pour smartphones est la troisième coopération avec la FSA au cours de l’année jubilaire des Lions. L’application facilite les déplacements des personnes atteintes d’un handicap visuel avec les bus et tramways. Actuellement, une phase pilote est conduite sur la ligne 47 des Transports de Bâle-Campagne (BLT) ainsi que sur la ligne 36 des Transports publics Zougois (ZVB). L’application peut encore être testée jusqu’à la fin novembre par des membres de la FSA qui s’y intéressent.  
Notre initiative avec la présentation de cette application a engendré un écho médiatique impressionnant dans tout le pays. Les journaux de la SRF et de la RTS ont par exemple aussi publié un reportage sur l’application INTROS.  
Dans une brève vidéo pour l’instant uniquement en langue allemande, la FSA explique comment l’application fonctionne. Elle est disponible sur YouTube au travers du lien suivant: [Video INTROS en allemand](https://www.youtube.com/watch?v=-t9WrR7cyCk).

L’application peut être téléchargée du «AppStore» au travers du lien suivant: [Download App INTROS](https://itunes.apple.com/ch/app/intros-%C3%B6v-radar/id1355634947?mt=8).

**Acquisition de nouveaux véhicules**

Au début de l’été 2018, la compagnie «Südostbahnen» (SOB) a présenté au public la première rame ferroviaire de type «Traverso». Au milieu de l’été, ce sont les «Transports régionaux Berne-Soleure» (RBS) qui ont présenté la nouvelle composition «Worbla» – pour remplacer le «S7». Grâce à l’excellente coopération avec les organisations de personnes handicapées, ces véhicules sont conçus sans obstacle à leur accessibilité. Les organisations de personnes concernées accompagnent également l’acquisition de nouveaux trains de type «Flirt 4» aux BLS. Au début de l’été, a eu lieu un examen d’une maquette en grandeur nature de ce véhicule. La coopération est constructive. La Défense des intérêts de la FSA est particulièrement enchantée du fait que les personnes concernées sont toujours davantage impliquées depuis le début dans la procédure d’acquisition de nouveaux véhicules.

Meilleures salutations,

Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor – Sascha Feldmann

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

[defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte fpour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.